

## Production de déchets et recyclage

Des déchets sont générés à différentes étapes du cycle de vie d'un produit : au moment de l'extraction de matières premières, lors de sa fabrication, lors de son utilisation et de sa fin de vie. Ils sont occasionnés par tous les acteurs économiques. Dans un contexte de demande croissante de biens, la prévention, la réduction des déchets, le recyclage, ainsi que la réincorporation des matières premières de recyclage dans les processus de production, permettent de diminuer les pressions exercées sur les ressources naturelles.

En 2018, la France a produit 342,4 millions de tonnes (Mt) de déchets, contre 355,1 Mt en 2010. Cela représente 5,1 tonnes de déchets par habitant, niveau analogue à la moyenne européenne (*tableau 1*). Ces déchets sont répartis en trois catégories. Les déchets minéraux, dont le tonnage s'élève à 235,5 Mt, sont constitués en quasi-totalité de déchets provenant du secteur de la construction. Les déchets dangereux, requérant des installations de traitement spécifiques et présentant un risque pour la santé humaine et l'environnement, pèsent 12 Mt. Les déchets non minéraux non dangereux, dont la production atteint 94,7 Mt, recouvrent les déchets produits par tous les secteurs d'activité (agriculture, industrie, secteur tertiaire, ménages). La quantité de déchets ménagers s'élève à 29,7 Mt, soit seulement 8,7 % des déchets totaux produits en France (*tableau 2*).

La France s'est fixé comme objectif de porter le taux de recyclage des déchets non minéraux non dangereux à 55 % en 2020 et 65 % en 2025. En 2018, 48,5 % des déchets non minéraux non dangereux ont été recyclés. Parallèlement, 35 % des déchets dangereux (*graphique 1*) et 73,3 % des déchets minéraux ont été recyclés. Tous déchets confondus, cela conduit à un taux de recyclage de 66 % (recyclage matière et organique), contre 60 % en 2010.

Cette tendance vers une meilleure valorisation des déchets est le résultat de plusieurs actions. Les entreprises de BTP sont fortement incitées à réutiliser une partie des déchets qu'elles produisent (déblais, gravats...). Ainsi, les déchets inertes en provenance du BTP sont valorisés à hauteur de 72 % du tonnage entrant dans les installations de traitement : 41 % sont mis en carrière et 31 % subissent un traitement de valorisation matière de type lavage, concassage,

criblage, etc. Les collectivités locales développent également la collecte sélective des déchets ménagers (porte à porte, apports volontaires et déchèteries). En 2017, celle-ci a concerné la moitié des déchets ménagers et assimilés (21 % en collecte sélective et 31 % en apport en déchèteries), l'autre moitié étant constituée des ordures ménagères mélangées. Depuis 2000, le nombre d'installations de valorisation des déchets ménagers et assimilés (tri, compostage, valorisation énergétique, valorisation matières, méthanisation) a augmenté d'environ 50 %, ce qui permet un meilleur traitement des déchets. Ainsi, entre 2000 et 2017, le taux de recyclage matière et organique de ces déchets est passé de 24 % à près de 43 %. Dans le même temps, la mise en décharge décroît régulièrement, passant de 43 % à 22 % des tonnages (*graphique 2*).

Une vingtaine de filières spécialisées, dites de « responsabilité élargie du producteur », ont été mises en place pour organiser la gestion de certains flux de déchets spécifiques en raison de leur quantité ou de leur dangerosité (emballages, véhicules hors d'usage, déchets d'équipements électriques et électroniques, huiles usagées, etc.). En 2017, 8,3 Mt ont ainsi été collectées à destination du recyclage sous la responsabilité des éco-organismes concernés. Ce dispositif est financé par les contributions perçues par les éco-organismes (1,4 milliard d'euros en 2017, dont 805 millions d'euros reversés aux collectivités locales pour l'organisation de la collecte).

En 2018, la dépense de gestion des déchets (investissements et frais de fonctionnement de la collecte, du tri et du traitement des déchets des ménages et des entreprises, ainsi que le nettoyage des rues) et de récupération des matières premières de recyclage (collecte, tri et commercialisation) atteint 25,6 Md€ (*graphique 3*).

Entre 2010 et 2016, le coût de gestion d'une tonne de déchets municipaux est passé de 191 euros à 212 euros, soit près de 11 % de progression. Ces dépenses ont été financées par une progression de plus de 4 % en moyenne annuelle depuis 2006 de la taxe ou de la redevance sur l'enlèvement des ordures ménagères.

### POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan 2016 de la production de déchets en France*, CGDD/SDES, *Datalab Essentiel*, décembre 2019, 4 p.
- Base de données Eurostat

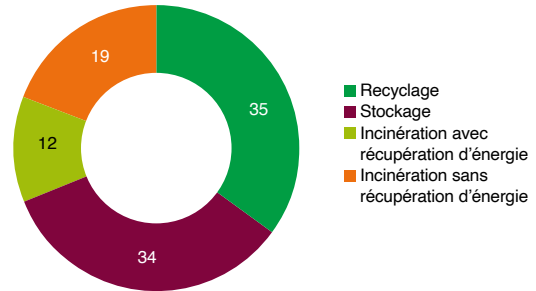
## Production de déchets et recyclage

**Tableau 1 : les 10 principaux pays européens producteurs de déchets, en 2018**

	Production totale (milliers de tonnes)	dont dangereux (milliers de tonnes)	Total (tonnes/habitant)	hors déchets minéraux principaux (tonnes/habitant)
Union européenne	2 599 478	107 568	5,1	1,8
Allemagne	405 524	24 194	4,9	1,9
<b>France</b>	<b>342 423</b>	<b>12 098</b>	<b>5,1</b>	<b>1,5</b>
Royaume-Uni	282 210	6 195	4,2	1,9
Roumanie	203 203	737	10,4	1,1
Pologne	175 144	3 805	4,6	2,1
Italie	172 509	10 138	2,9	1,9
Pays-Bas	145 241	5 159	8,4	2,6
Suède	138 668	2 882	13,6	2,1
Bulgarie	129 752	13 432	18,5	3,1
Finlande	128 252	1 899	23,3	2,6

Source : Eurostat, 2020

**Graphique 1 : traitement des déchets dangereux, en 2018**  
En %



Source : SDES, 2020

**Tableau 2 : production de déchets en France, en 2018**

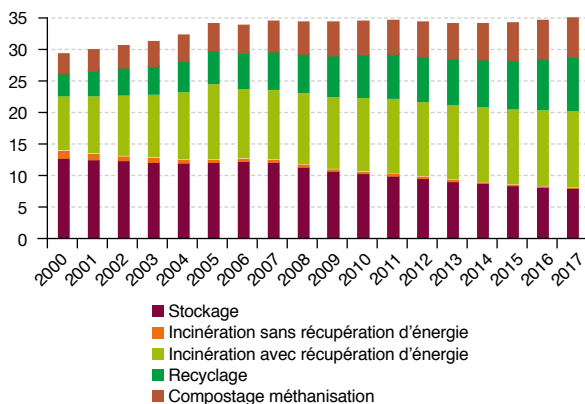
En milliers de tonnes

Catégorie de déchets	Secteurs						Ensemble
	Agriculture/pêche	Industrie	Construction	Traitement des eaux, des déchets, assainissement, dépollution	Tertiaire	Ménages	
Déchets minéraux non dangereux	0	4 338	224 162	3 382	806	2 857	235 544
Déchets non minéraux non dangereux	979	18 183	13 073	19 175	17 495	25 877	94 781
Déchets dangereux	331	2 880	2 972	3 652	1 221	1 042	12 098
<b>Ensemble</b>	<b>1 310</b>	<b>25 402</b>	<b>240 207</b>	<b>26 208</b>	<b>19 521</b>	<b>29 775</b>	<b>342 423</b>

Champ : France ; règlement statistique européen sur les déchets.  
Source : SDES, 2020

**Graphique 2 : traitement des déchets municipaux**

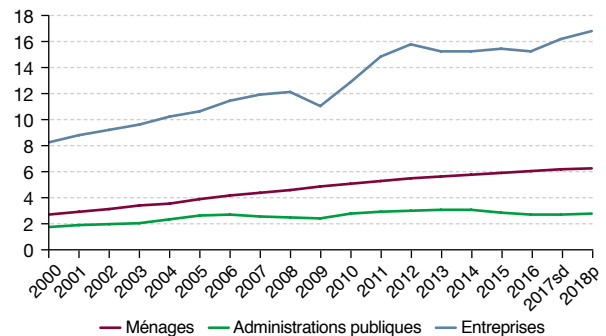
En milliers de tonnes



Source : Ademe, enquête collecte. Traitements : SDES, 2019

**Graphique 3 : évolution du financement de la dépense de gestion des déchets et des matières premières de recyclage**

En Md€ courants



sd = données semi-définitives, p = données provisoires.

Champ : France.

Source : SDES, 2020